

Département
ILLE ET VILAINE
Arrondissement
REDON
Canton
BAIN DE BRETAGNE

Commune de CREVIN – 35090

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 17

Date de convocation

31 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le sept du mois de février, à vingt heures dix, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; ROUSSOULIERES Christine (à partir de 20h20) ; LEMOINE Gérard ; BRUNEAU Dominique ; PIAT Christian ; BOURGEAULT Jean-Claude ; CLEMENT Pierre ; DAYON Philippe ; PEUVREL Christine ; BOURET Rozenn ; THEPAULT Muriel ; PERRUDIN Magali ; LEROY Jean-Michel ; CLOLUS Estelle ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; GROSDOIGT-TOUROUDE Mélanie.

Etaient excusé(e)s avec Pouvoir : DESHOUX Yvette (*Pouvoir à D. GENDROT*).

Etaient absents excusé(e)s :

Etaient absents : DALMAR Sandrine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT

2020/02/001	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2019
--------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adoption du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

2020/02/002	Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil municipal
--------------------	---

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 29 mars 2014.

- Décision 2019-28 du 16 décembre 2019 portant vente d'un lot de bois de chauffage récupéré à l'occasion de divers chantiers communaux à Monsieur Marcel LABBÉ, domicilié 10, impasse des Hortensias, à CREVIN, pour un montant total de 60 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 18 décembre 2019.
- Décision 2019-29 du 18 décembre 2019 portant attribution d'un marché relatif à la fourniture et à l'installation d'une cellule sanitaire (toilettes publiques) à la société Mobilier Urbain Beaujolais (MBU), sise 967, chemin des Grands Moulins, à GLEIZE (69400), pour un montant total de 22 550,00 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 décembre 2019.

- Décisions relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain).

	Adresse du terrain	Cadastre	Superficie (m ²)	Décision Date
20190044	Place Louis Pétri	AB 261, 263, 266 et 268	536	Pas de préemption 12/12/2019
20190045	7, rue des Camélias	ZB 638	368	Pas de préemption 18/12/2019
20190046	12, rue du Tirel	ZH 249, 252, 255, 370, 372, 374 et 379	15 014	Pas de préemption 19/12/2019
20190047	13, La Lande du Moulin	ZE 162	900	Pas de préemption 26/12/2019
20200001	11, impasse des Hortensias	ZB 213 et 250	915	Pas de préemption 09/01/2020
20200002	7, rue de Bel Air	ZH 172	1 700	Pas de préemption 20/01/2020
20200003	26, allée des Prunus	ZB 529 à 535	5 509	Pas de préemption 30/01/2020

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

2020/02/003	Budget principal - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2020
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, préalablement au vote du budget primitif de l'année, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement au cours du premier trimestre de l'exercice, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle les chiffres du budget principal 2019 :

Budget	Crédits ouverts – Dépenses d'équipement BP 2019 (BP+DM+RAR n-1)	Quart des crédits – Autorisation 2020
Budget principal	1 159 244,64 €	289 811,16 €

Le besoin prévisionnel de crédits ouverts est évalué à 50 000,00 €, réparti sur les opérations détaillées ci-dessous :

Opération 20082 « Bâtiments divers »	34 650,00 €
Opération 20084 « Environnement – Mobilier urbain – Plantation »	1 000,00 €
Opération 20181 « Réhabilitation église paroissiale N-D de l'Assomption »	50,00 €
Opération 20191 « Aménagement secteur Les Trembles »	1 200,00 €
Opération 20810 « Administration générale »	13 100,00 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'ouvrir des crédits par anticipation au vote du budget principal 2020, selon cette répartition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits exposés ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2020.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

2020/02/004	Budget annexe assainissement - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2020
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, préalablement au vote du budget primitif de l'année, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement au cours du premier trimestre de l'exercice, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle les chiffres du budget annexe assainissement 2019 :

Budget	Crédits ouverts – BP 2019 (BP+DM+RAR n-1)	Quart des crédits – Autorisation 2020
Budget annexe assainissement	158 315,11 €	39 578,77 €

Le besoin prévisionnel de crédits ouverts est évalué à 10 000,00 € HT, réparti selon les imputations suivantes :

Article 2315 - Installations, matériels et outillages techniques :..... 10 000,00 €
Article 2762 – Créances sur transfert de droit à déduction de TVA :..... 2 000,00 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'ouvrir des crédits par anticipation au vote du budget annexe assainissement 2020, selon cette répartition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 du budget annexe assainissement dans la limite des crédits exposés ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2020.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Madame Christine ROUSSOULIERES arrive à 20h20.

2020/02/005	Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères
--------------------	--

La présente délibération annule et remplace la délibération 2019/08/006 du 8 novembre 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2019/08/006 du 8 novembre 2019, prise à la demande du SIAEP Les Bruyères, il avait élu deux délégués

titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du Syndicat issu de la fusion des Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de Guipry-Messac et de Saint Malo de Phily avec le SIAEP Les Bruyères.

Le service du contrôle de la légalité a adressé une remarque au SIAEP Les Bruyères selon laquelle l'élection des délégués ne pouvait intervenir qu'après l'arrêté préfectoral actant la fusion des syndicats.

L'arrêté préfectoral portant création du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères étant daté du 30 décembre 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'annuler la délibération n° 2019/08/006 du 8 novembre 2019 et de procéder à une nouvelle élection de délégués devant siéger au Conseil d'Administration du nouveau Syndicat issu de la fusion.

Les statuts du syndicat prévoyant la désignation de deux délégués titulaires et autant de suppléants par commune membre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'élire deux délégués titulaires au Conseil d'Administration du SIAEP Les Bruyères, et autant de suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Annule** la délibération n° 2019/08/006 du 8 novembre 2019 ;
- **Elit** en qualité de délégués titulaires auprès du SIAEP Les Bruyères les membres suivants :
 - Monsieur Philippe DAYON
 - Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT
- **Elit** en qualité de délégués suppléants auprès du SIAEP Les Bruyères les membres suivants :
 - Monsieur Christian PIAT
 - Monsieur Gérard LEMOINE

2020/02/006	Domaine du Vallon - Dénomination des voies du lotissement - Modification de la délibération n° 2018/04/011 du 18 mai 2018
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2018/04/011 du 18 mai 2018, avaient été dénommées les voies du lotissement « Domaine du Vallon », Rue du Vallon et Allée Stankenn.

Après vérification, il apparaît que la signification du mot « stankenn » en breton n'est pas conforme à ce qui était souhaité par l'assemblée lors du vote. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de modifier la délibération n°2018/04/011 du 18 mai 2018 afin de changer la dénomination « stankenn » par « gwantenn ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Modifie** la délibération n° 2018/04/011 du 18 mai 2018 ;
- **Attribue** les dénominations suivantes aux voies du lotissement « Domaine du Vallon », comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération :
 - Rue du Vallon
 - Allée du Gwantenn

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2020/02/007	Tableau des effectifs du personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
-------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du récent départ en retraite d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe chargé de la propreté des bâtiments communaux. Il rappelle également que certaines missions d'entretien sont régulièrement confiées à des agents contractuels souvent mis à disposition par l'association intermédiaire Mode d'emplois.

Afin de remplacer l'agent partant en retraite et d'attribuer les missions aujourd'hui non affectées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet annualisé de 28 /35^{ème}, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Créé** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet annualisé de 28 /35^{ème} ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h46.